

# Journées de découverte dans les métiers de l'artisanat

**Vous souhaitez accueillir un jeune dans votre entreprise et lui faire découvrir votre métier ?  
C'est possible grâce à notre dispositif «Journées de découverte dans les métiers de l'artisanat»**

## Pourquoi avoir mis en place cette convention ?

### A la demande des entreprises de l'Artisanat :

*Pour faire découvrir leur métier,  
Pour tester la motivation d'un jeune et ses aptitudes aux métiers,  
Pour trouver leur futur apprenti.*

### A la demande des jeunes et de leur famille :

*Pour avoir un pied dans l'entreprise et se faire une idée concrète du métier,  
Pour valider le projet professionnel du jeune,  
Pour trouver une entreprise en vue de signer un contrat d'apprentissage.*

### Qui peut signer la convention ?

*Un jeune scolarisé à partir de 14 ans au collège et au lycée et uniquement pendant les vacances scolaires.  
Un jeune non scolarisé à partir de 16 ans.  
Jusqu'à 26 ans.*

## Les modalités :

*De 1 à 5 jours entre le lundi et le samedi  
et 30 à 35 h maximum par semaine,  
5 stagiaires maximum par entreprise sur une année,  
La convention doit être demandée 10 jours avant le début du stage et nous parvenir remplie au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du stage.*

### Qui couvre le risque accident ?

*La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle Accident auprès de MAAF ASSURANCES dont les garanties s'appliquent :*

- pendant le séjour en entreprise
- sur les trajets aller et retour domicile/entreprise.

**Aucun frais pour l'entreprise, ni pour le stagiaire  
et une sérénité pour chacun !**

*La convention proposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme en partenariat avec l'association AJE et le Rectorat s'applique **uniquement pour le secteur de l'artisanat dans le département du Puy-de-Dôme.** Elle sera établie entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'entreprise et le jeune ou son représentant légal s'il est mineur*



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Immeuble Jean-Paquet- 17 boulevard Berthelot- 63407 Chamalières Cedex  
Tél : 04 73 31 52 00 - Fax : 04 73 31 52 01- [www.cma-puydedome.fr](http://www.cma-puydedome.fr)

### Vos contacts :

Anne-Valérie LEPREVOST : Tél.: 04 73 31 52 23 - Mail : [cad@cma-puydedome.fr](mailto:cad@cma-puydedome.fr)  
Bruno BOUCHET : Tél.: 04 73 31 52 08- Mail : [cad@cma-puydedome.fr](mailto:cad@cma-puydedome.fr)



## Demande de Convention

### ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : ..... N° SIRET : .....  
Nom/Prénom du chef d'entreprise : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : ...../...../..... mail : .....@.....

### JEUNE

Nom/Prénom du jeune : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : ...../...../..... mail : .....@.....  
Scolaire :  OUI  NON Classe : ..... Non scolaire :  OUI  NON  
Nom/Prénom du représentant légal : .....  
Adresse : ..... Code Postal : .....  
Ville : ..... Tel : /...../...../...../.....  
Semaine du stage prévue du : ..... au : .....  
Pour découvrir le métier de : .....